



COMBAT OUVRIER

Journal communiste révolutionnaire (trotskyste)

**Pour la construction d'un
parti ouvrier révolutionnaire
en Martinique et en
Guadeloupe.**

**Pour l'émancipation des
peuples de Martinique et de
Guadeloupe.**

**Pour la reconstruction de la
IV^e internationale.**

Paraît toutes les 2 semaines - SAMEDI 6 NOVEMBRE 2021 - n° 1273

PRIX : 1 €

ÉDITORIAL

Augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux !

Le mois de novembre commence par une énième augmentation des prix du carburant et de la bouteille de gaz. En Guadeloupe et en Martinique l'essence sans plomb a augmenté de huit centimes, le gazole de douze centimes. La bouteille de gaz passe de 26,75 € à 28,06 € soit une hausse de 1,31 € en Guadeloupe. En Martinique, son prix est passé à 31,86 € après une augmentation de 1,31 €.

Et s'il ne s'agissait que des prix de l'énergie... Le prix de l'alimentaire et du pain a augmenté, ainsi que celui des loyers, des mutuelles et assurances.

Cette flambée des prix aggrave la situation de ceux qui n'ont que leur faible salaire, leur maigre pension ou des allocations pour vivre.

Pendant que les prix augmentent, les salaires, eux, stagnent à un bas niveau dans le privé comme dans le public. Sans compter le chômage massif et endémique.

Face à la flambée des prix du carburant et du gaz dans l'Hexagone aussi, le gouvernement a annoncé le 21 octobre que les personnes ayant un revenu inférieur à 2 000 € nets par mois recevront 100 € une seule fois.

C'est une aumône. C'est indécent. C'est ce même gouvernement qui organise en ce moment la suspension du contrat de travail des soignants et des salariés non vaccinés. En Guadeloupe et en Martinique, ce sont des centaines de travailleurs qui risquent d'être suspendus sans salaire.

Refuser ces sanctions scélérates est une question de dignité pour les travailleurs.

Les soignants mobilisés en Martinique et en Guadeloupe dans plusieurs dizaines d'établissements de soins se font respecter en refusant d'obéir sans broncher. Ils ne courbent pas la tête face à un gouvernement et un patronat de plus en plus vindicatifs.

En Guadeloupe, les salariés d'ArcelorMittal sont en grève depuis le 6 septembre pour exiger que cesse le comportement dictatorial d'un directeur raciste. En Martinique, les agents de la Sécurité sociale sont en grève depuis le 25 octobre contre un directeur méprisant qu'ils ne supportent plus.

Pourquoi tant de zèle patronal ? Parce que partout, pour accroître leurs profits, les capitalistes n'hésitent pas à pressurer les travailleurs. Dans les services publics, les agents sont confrontés à des suppressions de postes et de moyens parce que l'État arrose le grand patronat d'argent public.

Résultat : les profits des plus grandes entreprises de France ont atteint des records avec 57 milliards d'euros et les grandes fortunes ont augmenté de 20, 30, 40 % en un an. La Bourse de Paris vient de battre son record du

4 septembre 2000, dépassant 6 927,03 points.

Alors si les profits augmentent, il y a de quoi augmenter les salaires !

Le gouvernement lui-même reconnaît qu'en-dessous de 2 000 €, on ne peut pas s'en sortir. Alors raison de plus pour exiger qu'aucun salaire, aucune pension, aucune allocation ne soient inférieurs à 2 000 € nets ! De plus il faudrait augmenter en urgence les salaires, les pensions, les minima sociaux de 500 € au moins pour tous !

Mais le grand patronat et l'État ne le feront que s'ils y sont contraints par des luttes généralisées et massives des travailleurs. C'est la seule solution pour que les travailleurs ne soient pas broyés par l'augmentation des prix.

Les soignants et autres salariés mobilisés en ce moment contre la loi du 5 août sur l'obligation vaccinale et les sanctions montrent l'exemple d'une grande combativité. Il est possible de gagner cette lutte-là comme celle de l'augmentation des revenus des classes populaires par une grande lutte collective, offensive de l'ensemble des travailleurs.

Martinique Grève à la Sécurité sociale



LIRE p. 2

Guadeloupe Grèves dans les établissements de santé

LIRE p. 3

Martinique La combativité des travailleurs de la santé

LIRE p. 3

Guadeloupe Les 60 ans de la CGTG



LIRE p. 7

Martinique

Grève à la Sécurité sociale

Depuis le lundi 25 octobre 2021 les employés de la Caisse générale de sécurité sociale de Martinique (CGSSM) sont en grève illimitée.

Six organisations syndicales la soutiennent.

La grève est largement suivie sur l'ensemble des centres et antennes. Les piquets de grève sont en place. Les salariés, devant les grilles du siège de Place d'Armes, mégaphone en main, alertent assurés sociaux et passants, leur expliquant la situation.

Ils dénoncent une situation de régression, qui n'a que trop duré. Ils fustigent le fait que sur les cinq dernières années, alors qu'il y a eu une augmentation de plus de 20% des demandes de pensions de retraite, ce qui crée une charge de travail croissante, les effectifs de l'Assurance Retraite ont diminué comme peau de chagrin.

Le secteur de l'Assurance Maladie n'échappe pas à cette désorganisation des services. Les In-

demnités journalières sont en retard. Les dossiers Couverture maladie universelle (CMU) quant à eux sont envoyés en France pour être traités.

Les conséquences de cette désorganisation sont que certains primo retraités attendent le versement de leur pension depuis plus d'un an. Quant aux remboursements de soins de l'Assurance Maladie, ils restent en attente de paiement pour des durées indéterminées.

Aujourd'hui, les salariés mobilisés disent c'est bon ! STOP ! Les moyens doivent être mis sur la table. Cela relève disent-ils du simple respect de la population martiniquaise.

Aussi ils exigent l'ouverture des négociations sur des moyens supplémentaires et une revalorisation des salaires :



- L'arrêt des suppressions de postes pour un service public de qualité
- La reconnaissance des compétences et la reconnaissance au travail
- Une revalorisation de 10€ du point et une augmentation de la prime télétravail
- Une politique salariale transparente au bénéfice de l'ensemble du personnel
- La mise en place d'une démarche bien-être au travail

- Le respect des instances représentatives du personnel
 - Le départ du Directeur général et de son adjoint
- Après une semaine de grève, et sans ouverture de négociations par ce directeur, le Conseil d'administration a réclamé dans une motion la venue d'un représentant de la Caisse de France, qui serait en mesure de négocier avec les représentants des grévistes.

CGSS : coups bas d'un directeur aux abois !

Sans doute pour tenter de déstabiliser le mouvement qui ne faiblit pas, le directeur fait feu de tout bois. Il utilise tous les coups foireux de dirigeant au service des nantis pour tenter d'entraver la lutte des travailleurs.

C'est ainsi, qu'il n'a pas hésité :

- À créer un incident technique sur le traitement de la paye
- À envoyer une convocation aux syndicats, mais dans les boîtes mail professionnelles
- À lancer des insultes méprisantes en direction du piquet de grève du genre : « *qui est le chef*

du camping »

- Avec l'aide des gendarmes il fait convoquer, en pleine grève, le secrétaire du CSE pour une banale question de PV de réunion non fait.

Mais à propos de ces péripéties, les salariés grévistes disent

qu'ils en ont vu d'autres et tiennent bon. Ils restent, disent-ils, motivés et déterminés face à cet employeur méprisant, conscients que l'issue de leur lutte dépend de leur détermination.

Guadeloupe

ArcelorMittal : les grévistes tiennent bon

Les travailleurs d'ArcelorMittal, à Jarry, en sont à leur 57ème jour de grève en ce 1er novembre.

Les grévistes sont mobilisés contre leur directeur, Jean-Yves Hallais. Ils lui reprochent

d'avoir un comportement méprisant, voire raciste. Hallais s'en prenait particulièrement au délégué syndical, militant de la CGTG. La brimade de trop, ça a été un énième prélèvement injustifié sur le salaire de ce travail-

leur, fin août. Depuis, l'essentiel de cette somme lui a été remboursé. Mais les salariés en grève n'en démordent pas, ils veulent la fin de cette dictature patronale !

Les grévistes demandent aussi

une prime exceptionnelle de 1 000 € pour tous les travailleurs, et une indemnité de 5 000 € pour le délégué syndical.

Les travailleurs de l'hôtellerie se mobilisent

Les salariés de plusieurs hôtels, de la restauration, des cafés et des casinos refusent l'obligation du passe-sanitaire assortie de sanctions graves. Ils ont tenu une

conférence de presse lundi 25 octobre dans laquelle ils ont rappelé leurs revendications. Outre le refus des sanctions liées au passe-sanitaire dans ce secteur

d'activité, les employés exigent le maintien de tous les droits de la convention collective locale de l'hôtellerie gagnés par les générations antérieures de travail-

leurs. Ils ont constitué un comité de lutte soutenu par des organisations syndicales pour organiser la riposte de tous les salariés du secteur.

ADAPEI : la grève continue

Suite à la suspension de dix de leurs collègues non vaccinés, les salariés de l'ADAPEI (Association départementale des amis

et parents d'enfants inadaptés) sont en grève. Depuis le 19 octobre, ils sont mobilisés devant le siège de l'association à Pointe

-à-Pitre. Face à une direction silencieuse, ils maintiennent leur piquet de grève. Dans ce combat, il y a des salariés vaccinés et

des non vaccinés ce qui est une meilleure façon de s'opposer à la direction.

La mobilisation au CHU de Pointe-à-Pitre

Des soignants ainsi que d'autres personnels de l'hôpital sont mobilisés contre les sanctions liées à l'obligation vaccinale. Une partie des travailleurs, non vaccinés, a été suspendue par la direction.

Certains soignants organisent des tournées dans les services pour échanger avec leurs collègues et les inviter à rejoindre la

lutte. Une assemblée générale a eu lieu dans le hall le 26 octobre. Un piquet de grève est installé en permanence à l'entrée du

CHU. Il permet aux travailleurs d'organiser de multiples activités : discussions, prises de parole, repas, concours du stand le mieux décoré... Une veillée culturelle a eu lieu le 29 octobre. La persistance de ce piquet est un véritable pied de nez à la direction de l'hôpital. Le 13 octobre, le directeur Cotellon a obtenu que la justice ordonne aux syndi-

cats d'évacuer les lieux. Mais le piquet de grève est toujours là et encore mieux organisé. Certains grévistes plaident en faveur d'actions d'explications et de contact avec d'autres entreprises et la population car, disent-ils avec raison, il faut tenter d'élargir le mouvement et la protestation à l'ensemble de la population.

Grèves dans les établissements de santé

Des travailleurs de plusieurs établissements de Santé publics et privés se sont mis en grève. Ils exigent le retrait de la loi du 5 août et luttent contre les suspensions de personnels qui en sont la conséquence.

On peut citer l'hôpital Maurice Selbonne à Bouillante, l'hôpital Beuperthuy à Pointe-Noire, la clinique l'Espérance aux Abymes. L'EPSM (Établissement public de santé mentale) est en grève à Montéran et au

CHU. Les travailleurs de l'association ADAPEI (Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés) sont eux aussi en grève aux Abymes.

Ceux du CIST (Centre interprofessionnel de santé au travail) à Baie-Mahault ont commencé leur grève le 9 septembre. Les travailleurs de la plupart de ces établissements tiennent des piquets de grève devant leur lieu de travail. Les salariés d'autres entreprises liées à la Santé, telles des pharmacies, sont eux aussi concernés par les suspensions faute de

passé-sanitaire. Ces établissements sont dispersés d'un bout à l'autre de la Guadeloupe. Mais dans certains cas, les grévistes ont pu se rassembler. Cela a été le cas à l'EPSM de Saint-Claude où les grévistes ont été rejoints le 28 octobre par ceux de Maurice Selbonne et de Beuperthuy.

Hôpital Maurice Selbonne : petit recul de la direction

Les salariés du centre hospitalier Maurice Selbonne à Bouillante sont mobilisés contre l'application de la loi du 5 août 2021 sur l'obligation vaccinale et le passe-sanitaire. Le 26 octobre, le conseil de surveillance de l'établissement présidé par Thierry Abelli a pris une motion demandant à surseoir aux mesures de suspen-

sion prévues par la loi. L'ARS (Agence régionale de santé) dans un communiqué a réagi le lendemain contre cette motion. Selon l'ARS, la directrice du centre hospitalier doit appliquer la loi. Les travailleurs de la santé n'en démordent pas et poursuivent leur mobilisation.



Banderoles devant l'hôpital Maurice Selbonne.

La combativité des travailleurs de la santé

Des salariés de la Santé, ceux du secteur public comme du secteur privé, se sont mobilisés tout au long de la semaine du 25 au 30 octobre. Avec l'intersyndicale de la Santé, ils ont dénoncé l'obligation vaccinale faite aux soignants, le harcèlement subi par les agents et les sanctions intolérables prises contre eux.

Au fil des jours et des semaines, des dizaines de soignants et salariés assimilés, employés de pharmacie, ambulanciers, pompiers, chauffeurs de taxis agréés, étudiants, etc. sont sanctionnés, privés de leur gagne-pain, jetés à la rue sans indemnités. Ceux qui se mobilisent dénoncent aussi la mise en place du passe-sanitaire qui éloigne certains patients des structures de soins. Ils dénoncent aussi la brutalité des gouvernants qui, pour faire appliquer LEUR loi, prennent le risque de fragiliser un peu plus le système sanitaire et médico-social. Ces gouvernants ne tiennent aucun

compte de l'insuffisance de développement de ces structures pour une population dont la précarité sanitaire est elle aussi connue. Le mardi 26 octobre, agents de Santé et militants étaient mobilisés à l'hôpital du Saint-Esprit. En effet, devant le manque d'agents vaccinés, la solution prévue par l'ARS était la fermeture de lits d'addictologie avec parfois renvoi de certains patients chez eux, mettant ainsi des personnes en grande précarité en rupture de soins et parfois à la rue. Suite à la mobilisation des agents, l'ARS a accepté de don-

ner un sursis avant la fermeture du service. Le mercredi 27, un mouvement de protestation était prévu dans des EHPAD qui sont tous concernés par les difficultés de prise en charge des résidents suite à l'absence de personnels. Le jeudi 28 c'est à l'hôpital du François qu'il s'est manifesté. Puis, le vendredi 29 octobre, les agents se sont retrouvés sur le site de Mango Vulcin au Lamentin pour dénoncer les conséquences des méthodes autoritaires du gouvernement. Dans cet hôpital, le service de médecine 2 est menacé de fermeture suite au manque de personnel.

Des employés de pharmacie se sont également mobilisés devant la pharmacie Zécler à Saint-Joseph, officine du président du syndicat des pharmaciens. Ils ont dénoncé les suspensions de contrats de travail intolérables pour certains d'entre eux et le surcroît de travail pour les autres salariés des officines. Toutes ces mobilisations reçoivent la sympathie des salariés des autres secteurs et plus largement de la population.

Martinique

Santé - Médiation : un premier recul ?

Vu la grande mobilisation des soignants, Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer et Olivier Véran, ministre de la Santé ont fini par accepter la médiation demandée par l'Intersyndicale.

La justice avait refusé cette demande.

Le gouvernement a tenté au départ de faire accepter aux soignants l'obligation vaccinale. D'abord en recourant à la force brute comme l'a montré la répression du 15 octobre 2021 au CHUM, mais aussi en sollicitant la justice. Il a été contraint à une « médiation », ce qui constitue un nouveau recul. C'est d'ailleurs ce qu'a compris Serge Letchimy, le président de la CTM,

qui s'est empressé de s'attribuer la paternité de cette proposition. Mais pour le gouvernement, cette médiation n'est qu'un moyen pour gagner du temps. Avant la réunion il en a fixé les limites, tout en l'acceptant. Rodomontades.

L'Intersyndicale précise désormais qu'elle « regroupe les soignants et personnels assimilés assujettis à l'obligation vaccinale ce qui dépasse largement le cadre des personnels du

CHUM ». En outre, elle demande un moratoire sur l'ensemble des sanctions-suspensions de contrats mises en œuvre par les employeurs jusqu'à la fin des négociations.

De plus, les soignants ne se sont pas mobilisés que contre la loi du 5 août sur l'obligation vaccinale et le passe-sanitaire. Ils exigent aussi des moyens pour exercer correctement leurs missions. Car le système de santé a été mis à mal par des décennies de politique criminelle, par tout un tas de pratiques (tarification à l'acte, suppressions de lits, non recrutement de personnels, économies budgétaires, etc.).

Le directeur de l'ARS, Jérôme Viguière, a appelé au dialogue social pour que les choses soient « apaisées ». Il avoue ainsi que la situation sociale est préoccupante. Mais c'est le gouvernement qu'il représente qui a créé cette situation.

Après le retrait des forces de répression du site du CHUM et l'acceptation de la médiation, les personnels en lutte ont clairement fait savoir qu'ils ne se laisseront pas bernier par les représentants du gouvernement. La pression des travailleurs doit être maintenue sur le gouvernement pour l'amener à encore reculer.

Loi du 5 août 2021 : la protestation s'étend

Jeudi 28 octobre, des opticiens de Fort-de-France se sont mobilisés devant le magasin Optic 2000. L'accès du magasin leur est refusé car ils ne sont pas vaccinés.

Depuis plusieurs semaines, ces opticiens non-vaccinés avaient pour habitude de faire un test anti-covid tous les trois jours pour accéder à leur lieu de travail. Mais depuis le 24 octobre, ces tests ne sont plus valables comme passe-sanitaire.

Les chauffeurs de taxis se sont aussi mobilisés contre la loi du 5 août sur l'obligation vaccinale. Le 27 octobre, plus de 150 taxis

ont réalisé une opération *molokoy*, depuis Carrère au Lamentin jusqu'à la préfecture. Ils refusent de céder.

Le jeudi 28 octobre, le conseil d'administration de l'Adapei (Association départementale d'amis et de parents d'enfants inadaptés) s'est rassemblé. Concernés par l'obligation vaccinale, ses membres dénoncent leur incapacité à assurer leurs missions

car seulement 30 % du personnel sont vaccinés. L'association qui reçoit chaque jour des enfants de 1 000 familles, est désormais obligée de fermer certaines structures.

Dans d'autres secteurs, la loi du 5 août 2021 aggrave les conditions de travail. C'est le cas dans les pharmacies où un certain nombre de salariés ont été suspendus depuis le mois de septembre. Les salariés vaccinés se retrouvent surchargés de travail, et les non-vaccinés se retrouvent suspendus et en grande précarité, faute de toucher leur salaire.

La loi du 5 août met la pagaille dans de nombreux services mais surtout précarise et aggrave la vie des travailleurs. Avec cette loi, l'État bourgeois ne s'attaque pas qu'aux soignants des hôpitaux mais à une bonne partie de la classe ouvrière. Cependant, les dernières manifestations l'ont montré, cette tentative de mise au « passe » des travailleurs, accroît la détermination des salariés et les entraîne vers la lutte collective !

Santé : la matraque brandie plus longtemps ?

Un amendement permettant de proroger l'état d'urgence en Martinique et en Guyane jusqu'au 31 décembre 2021 a été introduit par le gouvernement et adopté lors du vote du projet de

loi « vigilance sanitaire ». « La situation dans ce territoire le justifie pleinement avec une circulation virale qui se maintient à un niveau élevé, un taux d'occupation des lits en réanimation

supérieur à 100%, une couverture vaccinale insuffisante ».

Cet amendement est une arme supplémentaire pour venir à bout des salariés « réfractaires ».

Mais celles et ceux qui luttent contre les sanctions scélérates générées par l'obligation vaccinale montrent qu'ils ne sont pas prêts à se laisser impressionner.

Guadeloupe

L'interpellation de Claudine Maraton

Le 22 octobre, Claudine Maraton, secrétaire générale de l'UTS-UGTG, a été violemment arrêtée sur le piquet de grève au Centre hospitalier de Basse-Terre (CHBT), menottée et emmenée par les gendarmes.

Ces derniers l'ont interpellée pour « rébellion ». La direction a voulu casser la mobilisation. C'est raté. Non seulement le piquet du CHBT a été renforcé par d'autres militants mais près de

200 personnes se sont rassemblées pour protester devant le commissariat de Basse-Terre, réclamant la libération de la militante au son du tambour. Elle fut libérée dans l'après-midi.



Le 22 octobre devant le commissariat de Basse-Terre.

Banane : pesticides, un premier pas vers l'indemnisation

Le 20 octobre 2021, le ministre de l'Agriculture a annoncé qu'il signera bientôt un décret reconnaissant le cancer de la prostate comme maladie professionnelle provoquée par l'exposition des ouvriers agricoles aux pesticides.

Cette avancée est le résultat d'années de combat des ouvriers de la banane, de syndicats de travailleurs, d'organisations politiques et d'associations qui militent pour faire reconnaître l'empoisonnement au chlordécone et aux autres pesticides. Tous les jours sur leur lieu de

travail, les ouvriers ont subi et continuent de subir cette contamination forcée au chlordécone et aux autres pesticides nocifs. Encore aujourd'hui, ils travaillent et déjeunent dans les parcelles polluées. L'accès à l'eau potable est rare sur les plantations. Les douches,

comme à la SA Bois-Debout sont alimentées par l'eau de la rivière polluée. Cette mesure est insuffisante. Pour le moment, seul le cancer de la prostate sera reconnu comme maladie professionnelle. Et les ouvrières qui ont d'autres types de cancer ? Et les autres maladies graves générées par l'exposition aux pesticides ? En mars 2021, le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail précisait que le chlordécone était

bien à l'origine d'autres pathologies comme la maladie de Parkinson et certains cancers du sang comme la leucémie et le lymphome, et d'autres. Les ouvriers de la banane de Guadeloupe se sont réunis en assemblée générale le 25 octobre pour réaffirmer leur détermination à poursuivre le combat pour l'élargissement de l'indemnisation à l'ensemble de ces maladies graves et pour faire payer les gros planteurs empoisonneurs !

Guadeloupe

Les manifestations contre l'obligation vaccinale

Le 23 octobre, 800 personnes ont manifesté à Sainte-Rose contre l'obligation vaccinale assortie de sanction. Des infirmières libérales ont également rejoint le mouvement. Des travailleurs en grève dans leur entreprise se sont joints à la manifestation, comme les grévistes d'ArcelorMittal.

Meeting de Capesterre-Belle-Eau
Le 28 octobre, plus de 250 personnes ont assisté au meeting devant la mairie. Les soignants en grève se sont exprimés et ont témoigné des pressions qu'ils subissent et de leurs mauvaises conditions de travail. Les organisations syndicales et politiques

ont réaffirmé leur opposition aux attaques du gouvernement contre les travailleurs.
Manifestation à Vieux-Habitants
Le samedi 30 octobre, plus de 600 personnes ont manifesté à Vieux-Habitants pour protester contre les sanctions liées à la loi sur l'obligation vaccinale, no-

tamment les suspensions qui ont déjà commencé. Des motards ont accompagné la manifestation en soutien aux grévistes et tous ceux qui se battent. Un artiste s'est exprimé pour apporter son soutien. La mobilisation ne faiblit pas.

CGTG : manifestations des 60 ans

Le 26 octobre, une conférence de presse a eu lieu à Pointe-à-Pitre. Plusieurs travailleurs se sont exprimés, en particulier ceux des secteurs qui sont mobilisés en ce moment. Le 30 octobre, une conférence-

débat aux Abymes a rassemblé plusieurs dizaines de militants. Les participants ont pu découvrir l'histoire de la CGTG et les différents combats qui ont marqué la lutte des travailleurs en Guadeloupe. Le débat a ensuite porté

sur les luttes actuelles et leur renforcement. La matinée s'est terminée par un pot convivial. Le 11 novembre, la CGTG organise une journée « témoignages » et un repas fraternel prévus à Baie-Mahault, section

Convenance, dans la salle des travailleurs de l'EDF. Les « anciens » du syndicat sont attendus afin de partager leur expérience avec les plus jeunes.

Martinique

25 octobre, dans les rues de Fort-de-France

Le lundi 25 octobre, plus de 1 400 personnes, parties de la maison des syndicats, ont défilé dans les rues de Fort-de-France, en solidarité avec les agents hospitaliers opposés au passe - sanitaire et à l'obligation vaccinale assortis de sanctions.

Ils répondaient à l'appel à la mobilisation générale contre l'obligation vaccinale et le passe - sanitaire lancé par l'intersyndicale de la Santé, regroupant les syndicats des salariés de la Santé, et des groupes d'infirmiers et sages-femmes libéraux. La confédération CGTM avait également appelé ses adhérents à la manifestation. Ce jour-là, étaient présents en nombre, infirmières et infir-

miers, aides-soignantes et aides-soignants, ambulanciers et d'autres corps de métiers de la santé, techniciens et administratifs. On pouvait noter aussi la présence de travailleurs du privé, d'EDF, d'ouvriers agricoles, d'Odyssi, du commerce, de jeunes, de parents d'élèves et de la population. Le long de la manifestation, on pouvait entendre : « On exige du personnel, de bons salaires, des



embauches, du matériel médical. Pas des gendarmes ni maitraque ». Ou encore : « Matinik sé ta nou, Matinik sé pa ta yo, an bann pwofité vôle nou kèy fouté

yo déwô ». Mais aussi : « Sé koumansé nou koumansé, nou pèkè moli bayo ».

Les 60 ans de la CGTG

Le 26 octobre 1961, les militants de l'Union départementale CGT fondaient la Confédération générale du travail de la Guadeloupe (CGTG).

L'UD-CGT, aux origines de la CGTG

L'Union départementale de la CGT française avait été fondée en Guadeloupe en 1936. Il y a donc 85 ans.

L'UD-CGT était née dans un contexte de luttes. En France la grève générale de 1936 a démontré la force de la classe ouvrière. C'est cette grève qui a permis entre autres aux travailleurs d'obtenir les congés payés. En Guadeloupe aussi, les luttes furent fortes, nombreuses, principalement dans le secteur sucrier.

À cette époque, la classe ouvrière était concentrée dans les usines à sucre et les champs de canne.

En Guadeloupe, des militants du mouvement ouvrier se regroupèrent pour fonder l'UD-CGT qui fusionna les principaux syndicats existant à l'époque.

Les luttes sociales d'après-guerre

Le 19 mars 1946 les colonies de Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, deviennent départements français. Mais ce changement de statut n'arrête pas l'oppression brutale du colonialisme sur les travailleurs et ne ralentit pas la misère. Pendant et après la Seconde Guerre mondiale, la pauvreté s'était considérablement accrue.

Il a fallu que la classe ouvrière lutte pendant presque 50 ans pour obtenir l'égalité des droits ou presque avec les travailleurs de l'hexagone, la Sécurité sociale, ou encore le même SMIC.

En 1946, se déroule la grande grève des travailleurs de l'usine Marquisat à Capesterre-Belle-Eau pendant laquelle l'usiner Descamps fut prisonnier des grévistes. Les ouvriers ont gagné une augmentation de salaire.

En 1949, les fonctionnaires locaux font grève pour l'application en Guadeloupe de la Sécurité Sociale.

Le 14 février 1952, l'État colonial français fait tirer sur des travailleurs dans le bourg du Moule pendant la grève générale des ouvriers de la canne pour des augmentations de salaire. Chaque ouverture de récolte au mois de février est une passe d'armes entre ouvriers et patronat sucrier.

En 1953, après trois mois de grève, les fonctionnaires antillais obtiennent la prime de vie chère de 40%, déjà perçue par les

Le 1er mai 1977, des militants de la CGTG défilent pour la Journée internationale de lutte des travailleurs.



fonctionnaires venant de l'hexagone.

Le rôle du Parti communiste guadeloupéen (PCG)

D'abord Section guadeloupéenne du Parti communiste français en 1944, le parti devient « Parti communiste guadeloupéen » (PCG) en 1958. Il est issu du mouvement stalinien international. Le stalinisme provenait d'une monstrueuse déviation de la révolution bolchévique ouvrière d'octobre 1917 dirigée par Lénine et Trotsky en Russie. Staline et son entourage prennent le pouvoir en 1923 et font assassiner par étapes toute la génération des révolutionnaires russes de 1917.

Cependant, bien des militants sincèrement communistes à l'origine du PCG ont joué un rôle important dans les luttes sociales et la création de l'UD-CGTG comme Pierre Tarer ou Hermann Songeons. C'était l'époque où Rosan Girard, cofondateur du PCG, galvanisait les foules et en particulier les travailleurs.

Depuis leur création et jusqu'à la fin des années 70, l'UD-CGT puis la CGTG ont dû affronter la répression du pouvoir colonial. Les militants ouvriers étaient systématiquement repérés, fichés. Certains furent emprisonnés plusieurs fois à cause de leur activité syndicale et politique.

La CGTG : de 1961 à nos jours

Dès la fin des années 50, la décolonisation mondiale prend de l'essor. De même que les idées, combats et guerres anticolonialistes et nationalistes. C'est dans ce contexte de rupture avec les tutelles coloniales qu'en 1958 la section guadeloupéenne du PCF devient le PCG.

C'est également dans ce contexte que l'UD-CGT décide de se constituer en centrale syndicale indépendante de la CGT française.

Depuis cette date, la CGTG a participé à de nombreuses luttes aux côtés des travailleurs dont certaines marquèrent l'histoire :

- La grève des ouvriers du bâtiment en mai 1967 qui s'est transformée en massacre sur ordre de l'État colonial français.
- La grande grève des travailleurs du bâtiment en 1971 pour des augmentations de salaire.
- La grève des plantations de banane en décembre 1997 et janvier 1998. Les ouvriers ont obtenu une prime de fin d'année de 4 000 francs, ce qui fait plus de 600 euros aujourd'hui, et le paiement de 50% des jours de grève.
- Une série de luttes dans les années 2000, pour l'application des 35 heures, entre autres à la Brinks, à l'ANPE (aujourd'hui Pôle emploi), au SDIS (les pompiers).
- La grève générale historique de 2009, pour les 200 euros et une série de revendications. La CGTG a dirigé le mouvement avec les autres organisations du LKP. Le 17 février, Jacques Bino, salarié des impôts et militant de la CGTG est abattu en revenant d'un meeting.

Plus récemment, il y a eu d'autres luttes marquantes :

- En juillet 2016, au Crédit agricole contre la tentative de suppression de la prime de vie chère,
- En 2017, dans la banane et en particulier sur la plantation Bois-Debout contre des conditions de travail quasi esclavagistes,
- De novembre 2018 à février 2019 à Milénis et Promocash contre le riche patron béké Despointes qui voulait baisser les salaires.

Aujourd'hui, la CGTG représente la deuxième force syndicale après l'UGTG (Union générale des travailleurs de Guadeloupe).

Mais après une montée d'adhésions suite à la grève générale de 2009, la CGTG souffre aujourd'hui

d'hui comme tous les syndicats du recul de la syndicalisation. Mais vu les luttes actuelles, une remontée est possible.

Le syndicat, « l'école de la révolution »

Le syndicat est le premier pas que peut faire un travailleur vers la défense de ses intérêts au quotidien face au patronat exploiteur, vers sa formation, vers l'organisation de classe, vers l'apprentissage des luttes et l'acquisition d'une conscience de classe.

Cependant, la meilleure conscience de classe est celle qui amène le travailleur à ne pas considérer le syndicat comme un rouage social « un partenaire social », ce que veut faire de lui le patronat et certains syndicalistes. Mais au contraire comme un instrument de la lutte de classe la plus farouche possible. La bourgeoisie mène une guerre de classe toujours plus féroce contre les travailleurs. Ces derniers, dans cette guerre ont donc intérêt à alterner luttes défensives et luttes offensives contre leur ennemi jusqu'à l'offensive finale.

Car le but final de tout travailleur conscient doit être la destruction du système capitaliste qui l'exploite et détruit l'humanité. Pour ce faire la lutte purement syndicale ne suffira pas. Elle devra se transformer en lutte révolutionnaire pour la prise du pouvoir politique par les travailleurs. D'où la nécessité vitale pour la classe ouvrière de se forger son propre parti politique révolutionnaire.

La période que nous vivons actuellement ne va pas dans ce sens. Mais plus les travailleurs seront conscients de cette nécessité, plus ils renforceront leur conscience de classe, la feront partager très largement. Le syndicat peut préparer à l'acquisition de cette force mentale puis physique.

C'est en ce sens que, comme disait Lénine, le syndicat est l'école de la révolution.

Martinique - Seguineau : c'est si facile de prendre l'argent public !

La seule solution trouvée par la CTM et son président Letchimy pour régler le problème de la conduite d'eau défectueuse sur le site de Séguineau est de racheter le terrain. Cette mauvaise conduite privait d'eau régulièrement une bonne partie des habitants.

Alors, ce terrain sera racheté pour une somme rondelette de 225 000 euros qui sera remise au possédant Bernard Bally. Encore de l'argent public versé à un gros propriétaire. Pour ce dernier, c'est donc une très bonne affaire et il s'en sort au mieux.

N'était-il pas possible d'exproprier ce possédant en fonction de l'intérêt public et vital qui consiste à desservir en eau la population ? Ce que la justice des riches ne pouvait peut-être pas faire, la population mobilisée l'aurait pu, elle. Mais un tel rap-



Un propriétaire béké bien arrosé.

port de force populaire ne rentre pas dans le cadre de pensée de Letchimy et des élus respectueux de la propriété bourgeoise. De plus, le symbole que représente l'appartenance de cette propriété

à un béké face à des milliers de membres de la population de couleur martiniquaise en dit long sur les séquelles coloniales.

■

Corsair s'inquiète-t-il pour l'emploi local ?

La compagnie aérienne Corsair se vante de « dynamiser l'emploi » en Guadeloupe et en Martinique. Elle prévoit de créer une quarantaine d'emplois sur chaque île d'ici 2023 pour ré-

pondre à l'arrivée de nouvelles dessertes régionales. En janvier dernier la compagnie n'hésitait pas à priver 112 salariés de travail alors même qu'elle recevait plus de 300 millions d'euros dont

130 millions d'euros d'aides de l'État. C'est le jeu du capitalisme, pour dégager du profit parfois on licencie, parfois on embauche car sans travailleurs il n'y a pas de profits non plus. Les salariés

ne sont qu'une variable d'ajustement pour répondre aux caprices de ces entreprises.

■

Soudan : révolte contre le coup d'État

Le 30 octobre, des centaines de milliers de manifestants étaient dans les rues de Khartoum, la capitale du Soudan, et dans 70 autres villes, contre le coup d'État militaire du 25 octobre.

Depuis ce coup de force, la population manifeste, les syndicats ont appelé à la grève générale. La répression a été très violente, les militaires ont tiré dans tous les quartiers sur des femmes, des enfants, des personnes âgées, ils ont lancé du gaz lacrymogène sur les manifestants. Au 1^{er} novembre, le bilan était de douze morts au moins et des centaines de blessés. En réponse à cette répression, la population a érigé des barricades avec des pierres, des briques, des branches d'arbres dans de nombreux quartiers.

Les militaires ont pris prétexte de la crise économique qui sévit dans le pays pour faire leur coup d'État. Le général Abdel Fattah al-Bourhane qui a mené le

putsch partageait le pouvoir avec le gouvernement civil. Il était proche de l'ancien dictateur, Omar el-Béchir, qui a dirigé le pays pendant 30 ans. Le dictateur a été renversé après le soulèvement populaire de 2019, puis remplacé par un gouvernement dit de transition. L'armée contrôle les entreprises de nombreux secteurs de l'économie comme le pétrole, les mines, l'agriculture, le bétail et les télécoms. Lorsque le gouvernement civil a voulu renflouer les caisses de l'État en mettant ces sociétés sous son contrôle, les militaires ont réagi par ce coup d'État.

La population subit de plein fouet la crise économique. La dévaluation de la monnaie sou-



Des manifestants érigent des barrages dans la capitale Khartoum, le 25 octobre 2021.

danaise a fait flamber les prix. Le pain manque dans les boulangeries, le coût du transport a doublé à cause de la hausse des prix du carburant. Les coupures d'électricité sont fréquentes.

Le secrétaire général de l'ONU et des États impérialistes comme les États-Unis et la France font mine de condamner ce coup d'État et l'arrestation des membres du gouvernement. Durant des décennies, les grandes sociétés capitalistes, avec l'appui

de ces puissances impérialistes, ont apporté leur soutien au dictateur Omar el-Béchir. La banque française BNP Paribas a été complice du génocide commis au Soudan sous la direction d'el-Béchir entre 2002 et 2008. Les militaires, le gouvernement civil, les États impérialistes ont montré leur incapacité à améliorer la situation de la population. Les travailleurs et les classes populaires ne pourront compter que sur leur propre force.

Dans les entreprises

Écho des hôpitaux (Martinique)

Obligation vaccinale : les soignants tiennent tête

Des soignants sont mobilisés dans de nombreux établissements de santé : CHU, Mango-Vulcin, Trinité, Clarac, Carbet-Saint Pierre, EFS, CAT de Ri-

vière l'Or, ADAPEI, etc...La mobilisation est contagieuse.

Chantiers en lutte (Martinique)

Des ouvriers du bâtiment et de la métallurgie étaient présents

Réunie le samedi 23 octobre à la Maison des syndicats, une délégation de sections syndicales et militants CGTM de la métallur-

gie et du bâtiment s'est adressée aux soignants et à la population rassemblée dans la cour, pour lire un communiqué adressé à la presse, pour apporter leur solidarité.

Écho de Pôle emploi Quand précarité rime avec injustice...

Non content d'embaucher des agents en contrat PEC, sur des

postes pérennes, Pôle emploi ne se gêne pas pour cumuler les injustices.

Ces collègues qui font souvent le boulot administratif à Pôle emploi sont à temps partiel et ne bénéficient pas de chèques restaurants pour les aider à faire face à leurs dépenses de repas de midi. *Pli ou chiré, pli chyen ka chiréw.*

Haïti : pas de trêve pour les gangs

Le week-end du premier novembre, a été marqué par de nouveaux décès liés à l'insécurité dans la zone de Port-au-Prince. La grève des chauffeurs de transport le 28 octobre avait amené une accalmie de quelques jours mais les attaques ont repris.

Un chauffeur de bus a été tué pour la recette de la journée dans le bas de la ville, un policier a été tué alors qu'il assistait à un combat de coqs. Une jeune femme, fille de policier, a été abattue par un policier lors d'une soirée. Le professeur Derenoncourt, kidnappé le 16 octobre et pour lequel les ravisseurs demandaient 900 000 dollars, a été exécuté alors qu'une partie de la rançon avait été versée. Le 30 octobre, des gangsters ont

échoué dans une tentative de kidnapper une élève au collège des Sœurs de Saint Louis. Un parent qui leur a fait face a été tué et deux autres blessés.

Au sud de Port-au-Prince, trois chauffeurs de camions de carburant ont été kidnappés et le carburant saisi. Le premier novembre, la police a affronté le gang qui tient la sortie sud de la ville par où transitent les camions de carburant pour tenter de les libérer. L'insécurité est



Une collégienne blessée lors de la tentative de kidnapping au collège des Sœurs de Saint Louis.

une constante journalière dans la zone métropolitaine.

À Port-au-Prince, les prix flamboyent. Alors que certaines stations étaient approvisionnées, les prix du carburant ont grimpé avec la pénurie. Du coup le tarif des trajets de bus a augmenté et les prix des denrées de base aussi. En

province c'est le même constat. Les services publics sont inexistantes ou délabrés. Le 30 octobre, dans le département du sud-est, un bateau a coulé alors qu'il transportait des marchandises vers la ville de Marigot, faisant une vingtaine de morts et autant de disparus.

Haïti : les travailleurs se battent

Dans les entreprises sur la zone industrielle de Port-au-Prince, les ouvriers se débrouillent comme ils peuvent pour aller au travail déjouant les barrages, l'insécurité, le manque de transport.

Les patrons ne leur font pas de cadeaux, mais les travailleurs répliquent quand leur colère explose. Ainsi dans l'usine Premium SA du parc industriel les

ouvriers ont réagi face à une mise à pied le samedi 9 octobre. Ils ont trouvé la barrière fermée alors ils ont décidé tous ensemble d'entrer à l'usine et exi-

ger de la direction le paiement de la journée du samedi et celle du dimanche aussi puisqu'ils avaient travaillé toute la semaine. Les chefs se sont retranschés dans les bureaux et finalement le directeur a donné rendez-vous le lundi. Les ouvriers n'ont rien lâché et ont entamé la grève qui a duré jusqu'à la fin de la semaine et le 16 octobre ils ont

eu satisfaction sur certains points. Le directeur a payé les jours travaillés de la semaine précédente.

Dans cette période où ils sont attaqués de toutes parts, certains travailleurs trouvent les ressources pour riposter et gagner des batailles. Ils montrent le chemin.

COP26, une conférence sans effet sur le climat

La COP26, la conférence mondiale sur les changements climatiques, a réuni 120 chefs d'État à Glasgow, en Écosse, entre le 1er et le 12 novembre. Les dirigeants des grandes puissances ont fait larmoyer sur l'aggravation du changement climatique.

À l'ouverture de la conférence, Macron a déclaré : « *Les plus gros émetteurs doivent rehausser leurs ambitions dans les quinze jours qui viennent* » en prétendant que la France et l'Union européenne étaient « au rendez-vous ». Six ans après sa signature qui se voulait historique, on ne peut que constater que l'accord de Paris fut un échec. Cet accord avait pour objectif de limiter l'augmentation de la température entre 1,5°C et 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Aujourd'hui les projections prévoient une augmentation de 2,7°C avec des conséquences dramatiques qui toucheront particulièrement les masses pauvres de la planète : phénomènes météorologiques extrêmes, pluies et sécheresses intenses, élévation du niveau de la mer...



Macron plaisante avec le PDG de Total, Patrick Pouyanné.

Les gouvernements, tous défenseurs des profits de la bourgeoisie, sont incapables de prendre des mesures contraignantes à l'encontre des vrais responsables : les capitalistes. En effet, ce ne sont pas les « *activités humaines* » en général qui sont responsables du réchauffement cli-

matique, mais un système qui n'a de cesse d'exploiter les ressources et les hommes sans aucune autre considération que la recherche du profit immédiat.

Pour éviter la catastrophe climatique, il faut débarrasser la planète de ce système.

ABONNEMENT

12 MOIS :

Sous pli fermé 33 €

Sous pli ouvert 25 €

Je désire m'abonner au journal *Combat ouvrier* pour une période de...mois.

NOM :

Prénom :

Adresse :

Ci-joint par chèque la somme de euros.

Règlement par chèque adressé à :

M. Philippe ANAÏS
Combat ouvrier
1111 Rés. Matélie, L'Aiguille -
97 128 GOYAVE - Guadeloupe,
Antilles Françaises

Responsable de la publication : P. ANAÏS

Adresser toute correspondance

EN GUADELOUPE : Philippe Anaïs
1111 Rés. Matélie, L'Aiguille, 97128
GOYAVE—Guadeloupe

EN MARTINIQUE : Louis MAUGÉE

BP 821 97258 FORT-DE-FRANCE Cedex

Composition - Impression Imp. ERAPRESS

Commission paritaire : 51728

Site internet : combat-ouvrier.com

Courriel : redaction@combat-ouvrier.com

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/CombatOuvrier1>